Liminaire Solidaires Finances Publiques
CSAL du 5 décembre 2023

Madame la Présidente,

Ce CSAL se tient dans un contexte économique et social complexe compte tenu des sujets de pouvoir d'achat, d'évolution de la rémunération avec la notion de mérite en filigrane et d'une nouvelle évolution de la DGFiP avec la déclinaison du Cadre d'objectifs et de moyens pour les années 2023/2027.

À ce contexte, à plus d'un titre anxiogène pour les personnels, de défiance envers les responsables administratifs, est venue s'ajouter la gestion du dysfonctionnement de l'application GMBI qui a mené les personnels à assurer un service public dégradé dû à un manque de moyens tant humains que budgétaires, à un manque d'anticipation, mais aussi au dogme du numérique de notre administration.

Face à ce contexte, 2 solutions s'offrent à vous, soit faire la politique de l'autruche soit réparer les dégâts cumulés depuis des années.

Pour **Solidaires Finances Publiques** , l'état d'urgence dans les différents domaines (rémunération, évolutions des missions et des structures, conditions de travail...) oblige la direction à répondre aux alertes multiples officialisées dans différents rapports, comme l'observatoire interne ou l'enquête faite par l'IFOP à la demande du Ministre de l'époque G. Attal.

Ainsi la langue de bois et le renvoi à d'autres responsables ne peuvent plus être acceptés par l'ensemble des personnels.

La Direction Générale a ouvert le 12 septembre dernier des négociations pour faire évoluer le régime indemnitaire, faire progresser les promotions et améliorer le cadre de vie. **Solidaires Finances Publiques**, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, compte bien que l'engagement professionnel de l'ensemble des personnels soit enfin reconnu, et à la hauteur des attentes des agents qui sont et font la DGFiP.

Solidaires Finances Publiques demande le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction Publique et sa revalorisation afin de tenir compte de l'inflation galopante de ces dernières années !

De plus, nous souhaitons pour tous les agents:

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité;
- La revalorisation de la valeur du point ACF;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels;
- La revalorisation de la prime de rendement;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFiP.

Une autre obligation se présente à vous, celle de la transparence envers vos personnels sur la déclinaison du Cadre d'objectifs et de moyens au plan local.

L'objectif selon le DG lui-même dans son discours sur la méthode «spécial COM» est de donner de la lisibilité et de la visibilité aux personnels sur les évolutions des missions de la DGFiP.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, cette exigence est nécessaire pour que chacun et chacune puisse se projeter dans son futur professionnel et retrouve sens dans sa vie professionnelle.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** vous demande d'apporter les réponses aux attentes légitimes des personnels.

En matière de fiscalité professionnelle, le démantèlement se poursuit, cassant les chaînes de travail avec la mise en place des centres de contact professionnels. Alors comment intégrer le transfert des recettes fiscales des Douanes vers la DGFiP sans moyens suffisants alors que les enjeux budgétaires sont colossaux? Dans ce domaine, pouvez-vous nous indiquer quelle organisation des missions est prévue? Quelles évolutions des structures sont envisagées?

A cela s'ajoute dans la sphère du contrôle fiscal la déclinaison du plan anti-fraude version G. Attal. Comment vont s'organiser la mission, les structures du CF entre accompagnement avec les relances proactives, les objectifs de la programmation et des listes DM ainsi que la volonté d'augmenter le contrôle du patrimoine?

Concernant les missions foncières et cadastrales, le développement des outils numériques tels que le foncier innovant, le fiasco GMBI, l'arrivée de la taxe d'urbanisme dans un flou total ont et vont modifier également les chaînes de travail dans les services.

Pour les services de la gestion publique, le COM déroule une nouvelle dégradation des missions avec l' allégement du contrôle hiérarchisé de la dépense, la multiplication des services de la gestion

financière et des services de facturation. Sur ce sujet les mêmes maux créent les mêmes interrogations…

Quant aux services informatiques, le rattrapage de la dette informatique se fait dans un contexte de sous-emplois, d'externalisation et de nouvelles réorganisations… Nous avons donc les mêmes questions.

Pour les missions transverses notamment les services RH, la poursuite de l'éloignement des services RH des personnels ne permet pas de rassurer ces derniers.

Pour conclure sur ce COM 2023/2027 qui voulait donner de la visibilité aux personnels, **Solidaires Finances Publiques** ne peut que constater que l'exercice de communication est raté.

Madame la présidente, il est de votre responsabilité et celle de la direction générale d'adopter un discours clair et concret sur les évolutions des missions et des structures, de fournir les fiches d'impact de ces évolutions (missions, structures, conditions de travail, immobilières) aux représentants et notamment dans les formations spécialisées.

S'agissant des points à l'ordre du jour de ce CSAL,

1)Au sujet des PV des réunions du CSAL des 19 juin et 3 juillet 2023

En premier lieu, **Solidaires Finances Publiques** rappelle que les PV des séances des 25 janvier, 28 février et 11 mai 2023 ne nous sont pas parvenus.

Aujourd'hui vous nous demandez de voter des PV pour lesquels nous n'avons pas reçu la version définitive dans les documents préparatoires.

Aussi, nous vous demandons le report du vote lors de la prochaine séance du CSAL.

2)Sur le thème des ponts obligatoires dits « naturels »

Solidaires Finances Publiques dénonce une fois de plus l'autofinancement de jours de congés imposés aux agents sans contrepartie et considère que les agents doivent disposer librement de leurs congés.

3)Au sujet de l'expérimentation d'Alpage -CFIR

L'application Alpage-CFIR reste plus que perfectible, sa généralisation laisse présager des plus grandes difficultés qui s'accompagneront d'une accentuation de l'insatisfaction des agents utilisateurs. La motivation des agents ne devrait pas s'améliorer en 2024!

Par ailleurs, les difficultés d'importation des données, et de saisie dans Alpage-CFIR auront inévitablement des répercussions sur la mise en recouvrement.

En effet, l'application n'étant pas conçue pour la mise en recouvrement des impôts par voie de rôle (IR, CFE par ex), le résultat des rappels et rehaussements aboutit uniquement à l'édition d'un 3950 impropre à la mise en recouvrement dans ces matières.

En matière d'impôt sur les revenus, la calculette Iliad-IS est loin d'être opérationnelle, les agents attendent une vraie application qui fonctionne enfin.

Les retards successifs dans la généralisation de cet outil, lancé depuis 2019, (cf CTL du 25 mars 2021) traduisent les difficultés de conception de l'application.

4) Concernant le bilan de l'année 2022 du télétravail

Si le recours au télétravail est largement utilisé au sein de la Dircofi et plus généralement dans l'ensemble des services de la DGFIP, **Solidaires Finances Publiques** souhaite que la DG équipe son personnel en situation de télétravail afin d'éviter les TMS qui risquent de se multiplier en l'absence de matériel adéquat.

L'interrogation des collègues lors des diverses HMI confirme le souhait des agents d'obtenir des fauteuils avec accoudoirs pour une meilleure installation au domicile. Ceci est contradictoire avec les efforts réalisés en matière d'écran, de rehausseur d'ordinateur ou de souris ergonomique.

Les agents qui le souhaitent doivent pouvoir obtenir un fauteuil équivalent à celui dont il dispose au travail et cela, sans préconisation médicale.

5)Sur la répartition du portefeuille entre les brigades

La nouvelle répartition proposée ne semble pas équilibrée entre les brigades de VG; par ailleurs, l'affectation des dossiers relevant d'un SIE par brigade pose question sur les choix paramétriques stratégiques de la direction. Les données transmises ne sont pas transparentes et servent à justifier un choix que l'on pourrait considérer comme arbitraire.

Avec le NRP, les structures sont en constante évolution; dès lors, se baser sur un SIE pour l'attribution d'un portefeuille de dossiers nous semble très restrictif et conduira inévitablement à de nouvelles répartitions à venir. Alerte info: fusion des SIE de Douai et Cambrai au 1er septembre 2024 et création de 2 SIE à Lille au 01/01/2025, à savoir, Lille I et Lille II qui remplaceront les 4 SIE actuels (Grand Lille Est ; Lille Nord, Lille Ouest et Lille Seclin) annoncée lors du CSAL du 19 novembre à la DRFIP 59. Alors Mme la présidente, que fait-on maintenant? Avez-vous des informations sur des projets similaires portés par les DDFIP et DRFIP couvertes par la Dircofi?

Il avait été question de répartir les dossiers selon le CA des entreprises lors du précédent groupe de travail, hypothèse écartée par la direction en raison des contraintes en termes de travaux au sein de la direction. Pourtant, cette clé de répartition qui, certes nécessiterait un investissement important, conduirait à une répartition plus équitable et plus fiable dans le temps.

De plus, concernant l'auto-programmation, il va de soi que la restriction du périmètre aura des conséquences inévitables sur la programmation des services. Les fiches en auto programmation seront-elles confiées au vérificateur à l'origine de la fiche?

Néanmoins, face aux difficultés au niveau de l'attribution des fiches 3909, rencontrées par la grande majorité des brigades, il serait grand temps que le comité de programmation contribue au rééquilibrage dans l'alimentation au fil de l'eau des brigades.

6) Questions diverses

- Au sujet du nouvel outil «SignalFip»en phase d'expérimentation à la Dircofi Nord, pouvez-vous nous en dire plus, suite à la visio du 4 décembre?
- Concernant les vacances de chefs de services actuelles et à venir, pouvez-vous nous faire un point, notamment sur les vacances de chefs de brigades à Soissons et Dunkerque ?
- L'annonce du recrutement d'un agent pacte par voie contractuelle nous interpelle.

Solidaires Finances Publiques dénonce fermement ce mode de recrutement particulier, qui déroge aux règles de recrutement par concours au sein de la fonction publique.

La règle du recrutement par concours, offrant davantage de garanties aux agents ne devrait pas subir d'entorse.

Cette forme de recrutement des contractuels PACTE, introduite par l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 constitue une brèche supplémentaire dans le dispositif de recrutement des agents de la fonction publique.

La direction a décidé cependant de recourir à cette possibilité en recrutant un secrétaire à Rouen pour une affectation à la 15e brigade au 1er décembre 2023.

Solidaires Finances Publiques dénonce le manque de transparence sur ce recrutement; l'information a été communiquée a posteriori, une fois le recrutement finalisé. Ce recrutement a été effectué en collaboration avec le Pôle emploi, nous le supposons, sur la base des critères prévus dans l'ordonnance.

Si le recrutement d'un agent sur le poste de secrétaire à Rouen était indispensable, la vacance de poste sur ce lieu nous interpelle.